

Communiqué

SYSTEME DES CARTES « VERTES » D'ASSURANCES : RETRAIT DE LA RUSSIE ET DE LA BIELORUSSIE A PARTIR DU 01/06/2023

Luxembourg, le 17 mai 2023 – **Changement de validité territoriale dans les pays couverts par le système de la carte internationale d'assurance (carte « verte »)**

Les accords avec les « Bureaux » de la Russie et la Biélorussie ont été résiliés de sorte que ces deux pays ne feront plus partie du système dit « Green Card System » à partir du 01 juin 2023.

Les certificats d'assurance couvrant ces pays sont encore valables jusqu'au **31 mai 2023 à 23h59 heures**.

Passé ce délai, les mentions « BY » et « RUS » seront rayées.

De même les attestations d'assurance établies avant cette date prouvant qu'un véhicule est assuré au titre de la responsabilité civile automobile (« RC Auto ») **perdent leur validité à partir du 1^{er} juin 2023 à 00.00 heures pour ces 2 pays.**

Pour les clients des assureurs Auto luxembourgeois qui souhaiteraient se rendre en voiture en Russie ou en Biélorussie, il sera nécessaire de contracter une **assurance frontière sur place**, à l'entrée de ces deux pays.

Les véhicules porteurs d'une plaque russe ou biélorusse et assurés par des compagnies membres des bureaux de ces 2 pays n'auront plus d'assurance valable au Luxembourg à partir du 1^{er} juin 2023. Ces véhicules devront faire l'objet d'une assurance frontière à conclure à l'entrée sur le territoire de l'Union Européenne.

CONTACT : Marc HENGEN, Secrétaire Général du Bureau Luxembourgeois

Tél. : 44 21 44 26 bureau.lu@pt.lu